

sur son épaule. La Marannelé poussa un cri désespéré et s'élança vers Mathias, les mains étendues en avant.

— Pas un geste, sorcière, ou je te tue comme je tuerais un chien. J'ai fait serment de m'emparer de ton fils, et tonnerre ! je l'aurai. Si toi, sa mère, tu refuses de me le livrer volontairement, je te jure qu'avant deux jours il sera mort de faim. Les hauteurs qui dominent la vallée sont gardées par mes hommes, qui feront feu sans pitié sur lui s'il se hasarde à quitter son repaire. Et moi, à partir de cette heure, je ne te quitte plus d'un instant, honorable veuve ! Ainsi tu peux à ton choix, maintenant, nier ou avouer que tu sais où niche ton damné Fritz. Je me contenterai pour ma responsabilité personnelle de le prendre mort si tu ne consens à me le livrer vivant. Choisis !

La veuve attacha sur le sergent un regard effrayant de haine et de menace. Si elle avait eu en ce moment une arme entre les mains, certes, elle n'eût pas reculé devant un meurtre ; elle eût tué sans miséricorde cet homme qui décidait ainsi de la vie de son fils.

— Mon Dieu ! dit-elle cependant de sa voix la plus calme après un instant de silence, si j'étais sûre que vous ne verserez pas le sang de ce pauvre garçon, vous comprenez bien que j'aimerais mieux vous le livrer que de le laisser mourir de faim dans son refuge ou de l'exposer à tomber sous le feu de vos hommes. Mais, quand une fois vous le tiendrez dans vos serres de vautour, sais-je, moi, quel châtement vous lui infligerez ?

— Je vous l'ai déjà dit, répliqua Mathias, Werner avec un accent de vérité auquel pourtant la veuve ne se laissa pas prendre, il en sera quitte pour quelques mois de prison, voilà tout. Cependant, se hâta-t-il d'ajouter, souvenez-vous que chaque heure qui s'écoule, en aggravant sa faute, rend la punition qui l'attend plus sévère.

— Oh ! si j'étais bien convaincue que vous ne cherchez pas à m'abuser, et qu'il en fut quitte pour la prison, comme vous me l'affirmez, je vous le livrerais sans remords.

— Pourquoi douter de ma parole ? dit le sergent.

— Si vous voulez que j'aie confiance en vous, jurez-moi devant Dieu qu'on ne le tiendra pas.

— Je le jurerai cent fois, mille fois, s'il le faut.

— Le serment est chose sainte et sacrée, Mathias Werner, et si vous trompiez une pauvre mère qui va vous livrer son enfant, ce serait un crime, songez-y.

(A continuer.)

LE FEUILLETON

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Prix de l'abonnement : un an \$1,

un numéro 5 centimes.

Les personnes qui désirent souscrire peuvent le faire en adressant le montant de leur abonnement franco à M.

H. HÉBERT, Imprimeur-Gérant, Bureau de Poste, Montréal, ou aux Messieurs suivants, qui sont autorisés à recevoir les abonnements :—

M. Z. Chapeleau, Libraire, Rue Notre-Dame, Montréal.

M. T. E. Roy, No. 8 Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

M. Charles Royer, Trois-Rivières.

M. I. Bourguignon, St. Jean d'Iberville.

M. M. Duchesneau, St. Jérôme.

M. Cyriaque Chaput, L'Assomption.

M. L. Ar. Derome, Joliette.

M. A. Cadieux, Varennes.

M. C. Thérien, St. Isidore.

M. N. Dorais, St. Urbain.

M. N. Picard, Laprairie.

M. A. Tétrault, Rivière du Loup, en haut.

M. L. H. Lafleur, Yamaska.

M. E. X. Collette, Verchères.

M. G. St. Cyr, Maskinongé.

M. Jos. Ostigny, Chambly.

LE FEUILLETON est en vente au dépôt de Journaux de M. W. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent.

H. HÉBERT, IMPRIMEUR-GÉRANT.